

FÉVRIER 2019

VIE DES GROUPES
LA PIERRE ST LOUIS,
UNE TRENTENAIRE
EN BONNE SANTÉ

SOCIAL

FOCUS : L'ENTRAIDE
ET SES RISQUES



Nouveau monde ? Continuer à faire ensemble

NUMÉRIQUE

COMPTEUR ET
PLANNING
CONNECTÉS

AG DES CUMA
DES CHARENTES
le 14 mars
à Merpins



SOUTENIR CEUX QUI FONT L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

L'INSTALLATION by **CA**

Des nouvelles conditions avantageuses pour
le financement, l'assurance, les placements...

Charente-Maritime Deux-Sèvres : ca-cmds.fr

Charente-Dordogne : ca-charente-perigord.fr

Crédit Agricole, le plus grand groupe bancaire français, est présent dans tous les départements français. Pour en savoir plus sur nos services bancaires, contactez votre conseiller ou visitez www.credit-agricole.fr.

By - you. Une nouvelle association qui peut offrir à tous les agriculteurs, artisans et commerçants un accompagnement complet pour les installations financières, et assurer leur sécurité professionnelle depuis moins de 7 ans la durée de leur date d'installation. Une nouvelle association qui peut offrir à tous les agriculteurs, artisans et commerçants un accompagnement complet pour les installations financières, et assurer leur sécurité professionnelle depuis moins de 7 ans la durée de leur date d'installation. Une nouvelle association qui peut offrir à tous les agriculteurs, artisans et commerçants un accompagnement complet pour les installations financières, et assurer leur sécurité professionnelle depuis moins de 7 ans la durée de leur date d'installation.



Jeantil

Gamme leader :
Elevage, Epandage, Transport
Leading range : Livestock, Spreading, Transport

Innovation

Jeantil
Automatic Feeding



Efficacité dans tous les produits



La distribution de précision



Précision et régularité continues

new design



À la pointe de la technologie



Transporter et décharger en toute sécurité



Performance et polyvalence

Rue de la Tertrais - Z.I. De la Hautière - CS 29007 - 35590 L'HERMITAGE
Tél. : 02 99 64 04 04 - Fax : 02 99 64 19 56 - e-mail : jeantil@jeantil.com



www.jeantil.com

ÉDITO

Jean-Luc Verhaghen, président de la fédération des cuma des Charentes



Le nombre d'agriculteurs continue de baisser inexorablement. Quand j'étais à l'école, on défendait le million d'exploitants. Les perspectives à venir place l'objectif à 100 000... Quelle chute en 50 ans! Et gagne-t-on mieux notre vie? Vous comprenez dans ces conditions notre volonté de vous rencontrer, avec un maximum d'adhérents de votre cuma, pour entendre votre vision de l'avenir dans 2 ans, dans 5 ans et après. Cet exercice de prospective est d'autant plus opportun à réaliser dans les cuma qu'il peut se faire à un coût minime grâce au DiNA.

En venant à l'AG de la fédération des cuma des Charentes, le 14 mars 2019, à Merpins, vous pourrez poser toutes vos questions sur la fédération et les premiers résultats de nos travaux sur le devenir de vos cuma. C'est par intérêt, nous n'avons pas à nous en cacher, que nous travaillons sur ce sujet. Non pas sur le court terme mais pour avoir durablement demain une fédération adaptée à vos besoins. A nous administrateurs de la fédération de rechercher les solutions adaptées pour vous fournir le service au meilleur coût.

Ainsi, nous voulons mettre en place un service de secrétariat partagé entre vos cuma et la fédération. La volonté, c'est avoir un service à un coût performant, une personne ressource pour soulager président, trésorier et secrétaire; un encadrement par les animateurs de la fédération; une coresponsabilité entre les cuma intéressées et la fédération. Là aussi, venez vers nous.

Cette AG sera l'occasion d'échanger. Dans 10 ans, pour certains, le départ à la retraite aura déjà sonné ou sur le point de l'être. Mais que deviendront nos exploitations? Difficile de le dire. Nous avons proposé à François Purseigle (sociologue, enseignant et chercheur) de venir nous présenter des visions d'avenir de l'agriculture. L'occasion de vous apporter des éléments de réflexion pour mieux anticiper cette étape. ■

SOMMAIRE

Vie des groupes

- 04 | faire ensemble ou faire faire?
- 05 | cuma la Pierre Saint Louis, une trentenaire en bonne santé

Social

- 06 | focus sur l'entraide et ses risques
- 07 | les cuma employeuses témoignent
- 09 | et si l'on parlait emploi?

Financements

- 10 | nouvel appel à projet pour le PCAE

Gestion

- 11 | nouvelles modalités d'affectation des subventions

Juridique

- 13 | impayés: quelle responsabilité pour les administrateurs?

Energie

- 15 | méthanisation la cuma, créatrice d'opportunités



Numérique

- 17 | un compteur connecté
- 18 | un planning en ligne



Revue éditée par la **SCIC Entraid**, SA au capital de 45280 €. RCS : B333352888. Siège social 73, rue St-Brieuc, CS56520, 35065 Rennes cx. (0299546312) Siège administratif (0562191888) PDG et Directeur de la publication L. Vermeulen Directeur général délégué J. Monteil Directeur de la rédaction P. Criado - p.criado@entraid.com Directeur commercial et marketing G. Moro (0777661050) - g.moro@entraid.com Responsable marketing M. Fabre - m.fabre@entraid.com Chef d'édition Vincent Demazel - v.demazel@entraid.com Ont participé à la rédaction de ce numéro: Véronique Causse, Côme Darchis, Vincent Demazel, Sophie Faure, Nicolas Figeac, Georges Riga, Corinne Valladon Studio de fabrication D. Bucheron, I. Mayer, M.J. Milan, C. Tresin, M. Masson (0562191888) - studio.toulouse@entraid.com Promotion-Abonnement F. Cescato (0607225729), J. Bramardi (0562191888). Principaux actionnaires: Frcuma Ouest, Association des salariés, Fncuma, autres Frcuma et Fdcuma, Association des lecteurs. Impression Capitouls, 31130 Balma - Provenance papier: France - Fibres recyclées: 0% - FSC® Mix - Empreinte carbone: 784 kg CO2/t. Abonnement 1 an: 66 € - Tarif au N°: 8 € Toute reproduction interdite sans autorisation et mention d'origine.

www.entraid.com

Faire ensemble ou faire faire ?

L'assemblée générale de la fédération des cuma accueillera cette année, François Purseigle, sociologue, enseignant et chercheur. Il interviendra dans le débat intitulé « *Nos cuma dans les mutations de l'agriculture : 'faire ensemble' ou 'faire faire' ?* »

Par Georges Riga



François Purseigle, sociologue et enseignant-chercheur interviendra à l'assemblée générale 2019 de la fédération des cuma des Charentes.

De profondes mutations traversent le monde agricole. On voit émerger désormais des ensembles capitalistiques aux allures de firmes avec des rôles partagés entre plusieurs acteurs : sociétés de gérance, de conseil, pôle d'experts agronomiques, entreprises de prestations et exploitants en titre.

Face à cela, comment préserver une dimension coopérative qui repose sur le « *faire ensemble* » et non seulement sur le « *faire faire* » ? Dans un contexte d'incertitude économique, ces mutations entraînent en effet davantage

de flexibilité des structures. Pour les organisations traditionnelles comme les cuma, le challenge est de répondre à des sollicitations multiples, parfois ponctuelles, exprimées par des adhérents qui n'ont plus forcément la maîtrise totale de leur stratégie d'exploitation...

Des hypothèses de travail peuvent être avancées afin de mieux armer les groupes face à ces changements : progresser dans l'organisation collective du travail, renforcer l'accompagnement des agriculteurs dont le métier se complexifie, consolider la stratégie du groupe à moyen ou long terme... Le débat est ouvert ! Nous vous y attendons. ■

UN « SERVICE ADMINISTRATIF » POUR LIBÉRER DU TEMPS

Au regard de l'explosion des tâches administratives, la Fpcuma Charentes réfléchit à proposer un service administratif aux cuma avec les missions qui seraient les suivantes : création de supports informatiques, rédaction des courriers administratifs, émission et suivi des règlements de factures, classement des documents, relances et préparation des paiements, tenue des documents administratifs de la cuma...

L'objectif est de réduire le temps des responsables en charge des tâches administratives pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à l'organisation, au fonctionnement et à l'animation de la cuma.

Si vous êtes intéressé, contacter Georges Riga au 06 08 71 39 22 pour définir ensemble les missions et les conditions d'exécution. ■



Un service administratif pour réduire le temps des responsables en charge des tâches administratives

EXPRESSION

« Le temps passe et, malheureusement, la complexité dans nos responsabilités ne diminue pas. Les écrits sont de plus en plus indispensables et le choix des mots est important. C'est pourquoi nous avons fortement renforcé le service juridique et que nous vous proposons de plus en plus de rédiger certains de vos actes, contrat de travail, procès-verbal d'AG... »

L'objectif n'est pas de chercher du travail à nos salariés, Sophie, Corinne et Véronique... mais beaucoup plus d'assurer un travail qui permette à vos présidents et administrateurs de dormir sur leurs deux oreilles. Le coût est souvent un frein mais l'augmentation des risques sur un plan juridique ou social pour le président vous oblige à bien y réfléchir sinon le « poste à risques » de président sera vacant... C'est certainement ce que l'Etat a appelé : bénéficiaire effectif ! »

■ Jean-Yves Verhaghen

Une trentenaire en bonne santé

C'est à la salle des fêtes du Mung (17) que les adhérents de la cuma La Pierre St Louis et leurs familles se sont retrouvés, l'été dernier, pour fêter ensemble, les 30 ans de la cuma. Retour sur ce vaillant parcours.

Par Corinne Valladon

Trois générations de présidents ont livré leur témoignage lors de cet anniversaire. A tour de rôle, Gérard Gaillard, Daniel Piochaud et Frédéric Bruneteau, le président actuel, ont déroulé l'histoire de cette cuma, constituée alors même que beaucoup pensaient : « Ça marchera jamais, ça l'a pas fini de coûter cher en réparations, le matériel s'ra jamais disponible quand on en aura besoin ! »

La constitution n'a pas été simple. De la copropriété d'une vingtaine d'agriculteurs de Crazannes à St Hippolyte qui avait vu le jour en 1965 après les lois d'orientation agricole de 1960-1962 autour de l'achat en commun d'une rigoleuse, il en sortira deux cuma, dont la cuma La Pierre St Louis. Son nom est tiré du lieu-dit où résidait le vice-président. Selon la légende, il s'agit de la pierre à laquelle le Roi Louis IX, dit St Louis, de passage dans nos contrées, aurait attaché son cheval. A cette évocation, les participants sourient. « Il y a 30 ans j'en avais 14, rappelle Frédéric Bruneteau, l'actuel président, et je pensais plus à aller jouer avec les copains et au foot plutôt que parler matériel agricole. »

Que de choses se sont passées en 30 ans ! Daniel Piochaud, qui a succédé à Gérard Gaillard, de 2006 à 2012, acquiesce. Lui aussi a accompagné le développement et la structuration de la cuma avec son conseil d'administration avant de transmettre le flambeau à Frédéric.

34 ACTIVITÉS, 55 MATÉRIELS

D'une simple rigoleuse pour assainir les marais, la cuma propose

En 30 ans, la cuma La Pierre St Louis a su grandir et s'organiser, tout en continuant à regarder vers l'avenir. Elle s'est réunie en août dernier pour fêter ce digne anniversaire. Ici, trois générations de présidents réunies.



aujourd'hui à ses adhérents 34 activités différentes et 55 matériels qui couvrent tous les besoins, du travail du sol jusqu'à la récolte : 8 plateaux à fourrage, 3 bétailières, 4 faucheuses, 4 remorques, une moissonneuse-batteuse, un automoteur...

EN PROFITER POUR RÉFLÉCHIR

La cuma est en bonne santé. Son fond de roulement est confortable. Elle a souhaité néanmoins profiter de ce cap des 30 ans pour réfléchir à son futur. Frédéric explique le choix du conseil d'opter pour un DinaC (dispositif national d'accompagnement cuma), mené par la fédération

pour tracer les perspectives d'avenir. « C'était l'occasion aussi de redéfinir un cadre pour les responsables, ainsi que les règles d'utilisation des matériels. Nous nous sommes questionnés aussi sur la possibilité d'un bâtiment pour le matériel de la cuma, dans le but de centraliser le matériel, d'en améliorer le suivi, de diminuer les coûts d'entretien et de pérenniser la cuma. Nous avons également évoqué l'emploi d'un salarié et pourquoi pas, demain, un projet collectif, une unité de méthanisation, un magasin de producteurs, etc. Pour concrétiser ce type de projet, c'est avant tout une histoire d'homme, une confiance, une compréhension et l'envie d'avancer ensemble », indique Frédéric qui poursuit : « Ça doit être un projet qui répond aux besoins de chaque professionnel et qui s'adapte aux stratégies de chacune des exploitations agricoles. Nous ne devons jamais brider l'initiative, au contraire nous devons encourager l'innovation. » Les adhérents applaudissent.

Les membres du conseil s'activent pour aider le traicteur, les générations se mélangent, rient et discutent autour d'un verre de vin, de ce qu'ils ont transmis, de ce qu'ils veulent continuer à construire. Les enfants jouent. Il fait bon vivre en cette soirée d'été, à la cuma La Pierre St Louis. ■

“ nous ne devons jamais brider l'initiative mais au contraire encourager l'innovation ”

des cuma des Charentes, afin d'effectuer un diagnostic. Plusieurs facteurs incitent le groupe à faire le bilan de l'existant

Focus sur l'entraide et ses

Régulièrement, la fédération des cuma est questionnée sur les possibilités pour les adhérents, de conduire le matériel de la cuma pour le compte d'autres adhérents ou de la cuma elle-même lorsque l'activité concernée est une activité « avec chauffeur ». Mémento.

Par Corinne Valladon

Différentes possibilités existent en matière de conduite de matériel de la cuma au bénéfice d'un autre adhérent ou lorsque la cuma elle-même vous sollicite pour intervenir chez un autre adhérent dans le cadre d'une activité qu'elle propose en service complet avec chauffeur :

- **l'entraide**, avec une banque de travail extérieure à la cuma ;
- **le contrat de travail** : l'adhérent est alors salarié de la cuma ;
- **la prestation de service** : l'adhérent facture sa prestation de conduite après avoir conclu un contrat d'entreprise.

UN CADRE STRICT

L'entraide entre agriculteurs est un système d'échange de travail prévu par le code rural (article L.325-1). Néanmoins, ce système doit répondre à des caractéristiques strictes.

Il correspond impérativement à des échanges de service entre personnes ayant le statut d'agriculteurs (uniquement des agriculteurs, pas des salariés, forestiers, voisins ou amis) : parler d'entraide dans le cadre de la cuma n'est donc pas possible. Cela signifie que la cuma n'organisera pas le chantier ou les travaux. Elle n'en aura pas la responsabilité et ne facturera pas aux adhérents une activité « avec chauffeur ».

L'entraide implique la gratuité (pas de contrepartie, ni en nature, ni pécuniaire), la réciprocité et l'équivalence des échanges. Les utilisateurs et bénéficiaires devront prouver en cas de contrôle, l'entraide, par la tenue d'une banque de travail, extérieure à la cuma.

L'adhérent qui réalise les travaux chez un autre adhérent dans le cadre de l'entraide, est seul responsable des travaux réalisés et doit avoir une assurance qui le couvre en cas de dommages ou de mauvaise réalisation des travaux effectués dans le cadre de l'entraide agricole. Attention : les assureurs ne reconnaissent pas l'entraide lorsque la relation concerne les adhérents par rapport à la cuma. En cas de casse de matériel, c'est l'assurance du conducteur qui devra couvrir entièrement le remboursement des réparations à la cuma.

MISE À DISPOSITION D'UN SALARIÉ

Peut-on mettre son salarié à disposition d'un adhérent dans le cadre de l'entraide ? Oui, bien que le salarié n'ait pas le statut d'agriculteur, cela est possible dans le cadre de l'article 325-1 du code rural (l'entraide agricole est un échange de services en travail et moyens d'exploitations).



Dans ce cas, l'employeur reste responsable des travaux réalisés et des accidents survenus à ses salariés mais aussi des dommages causés par ces derniers ainsi que ceux survenus au matériel conduit. Il n'y a pas de lien de subordination entre le salarié et le bénéficiaire de l'entraide.

L'échange doit être réciproque. Si ce n'est pas le cas, le service peut être considéré, soit comme du travail à façon (mise à disposition de moyens) déguisé. Ce type de service est soumis à TVA ; soit comme du travail dissimulé (mise à disposition de main-d'œuvre). Un contrat de travail est alors nécessaire. ■

L'entraide est autorisée dans la mesure où l'échange est réciproque. Sinon, le service peut être considéré comme du travail à façon déguisé soumis à TVA ou travail dissimulé...

LE PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE

L'employeur qui n'est pas une entreprise de travail temporaire, peut « prêter » son salarié à titre gratuit, sans but lucratif à un adhérent « utilisateur ». Pour ce faire, un contrat de travail doit obligatoirement exister entre le salarié et l'employeur qui met à disposition le salarié. L'accord explicite du salarié est obligatoire. Il devra signer un avenant à son contrat de travail qui indiquera les tâches confiées dans l'entreprise utilisatrice, la durée, les horaires et le lieu d'exécution du travail, les caractéristiques particulières du poste de travail. A l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste de travail d'origine, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération n'en soit affectée.

L'employeur, quant à lui, facturera, pendant la période de mise à disposition, uniquement les salaires versés aux salariés, les charges sociales qui y sont liées et les frais professionnels remboursés au salarié. L'utilisateur sera responsable du salarié et de sa sécurité (DUER obligatoire). Il devra s'assurer contre les éventuels accidents qui pourraient survenir au salarié ou à un tiers. Par ailleurs, l'employeur qui « met à disposition » son salarié prend le risque de sanctions, par exemple touchant le non respect du contrat de travail. ■

risques...



LES RISQUES LIÉS À L'ENTRAIDE

- **Requalification fréquente en contrat de travail dès lors que l'on démontre le lien de subordination entre la cuma et l'adhérent qui utilise le matériel de la cuma pour travailler chez un autre adhérent.**
- **Pénal: la cuma s'expose au délit de travail dissimulé, soit 3 ans d'emprisonnement et amende de 45 000 €. Les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € si la personne est mineure. Pour les personnes morales comme la cuma, les peines d'amendes sont multipliées par 5. ■**

Les participants du Forum, reçus à la salle prêtée par la commune de Vouhé (Charente-Maritime).



Les cuma employeuses témoignent

A La Rochelle, du 6 au 8 octobre, s'est tenu le dernier Forum Emploi National. Plus de 60 participants, animateurs du réseau cuma spécialisés dans l'accompagnement de l'emploi et administrateurs des fédérations de proximité, régionales et nationale, étaient réunis. Temps forts.

Par Corinne Valladon

Ces trois jours de travaux furent riches en apports techniques, échanges, constructions de stratégies et études prospectives. La première journée a été consacrée à un travail d'échanges et de questionnements à partir de trois témoignages de cuma employeurs sur les thèmes suivants :

- « Réorganiser pour mieux manager » - avec la cuma La Meurlette Charentaise (17) ;
- « Création d'un premier emploi dans la cuma » avec la cuma de Garlin (64) ;
- « Développer l'activité groupement d'employeurs dans la cuma » avec la cuma de Gramat (46).

Les administrateurs et les salariés de ces cuma ont précisé, pour chaque problématique, l'accompagnement et le parcours proposés par leur fédération dans la recherche de solutions. Puis les résultats obtenus et les projets à venir dans ces cuma et dans leur conseil d'administration.

PAS DE RETOUR EN ARRIÈRE

Aucune des cuma ne ferait aujourd'hui machine arrière sur la question de l'emploi. Toutes considèrent que leurs salariés représentent et portent les valeurs fortes de leur cuma, à la fois humaines et techniques. Les témoins présents insistent sur le besoin de montée en compétence des responsables des salariés autour du management, du rôle d'employeur, de la structuration de l'activité salarié dans la cuma. Lever les freins et les croyances, ne pas avoir peur de se tromper ou de faire « fausse route », envisager l'emploi comme



Trois cuma ont témoigné de leur vécu lors du forum national consacré à l'emploi, les 6, 7 et 8 octobre 2018, à La Rochelle. De haut en bas : intervention de la cuma La Meurlette-Charentaise (17) ; de la cuma de Garlin (64) et de la cuma de Gramat (46).

un vecteur de création de richesses et de dynamisme pour la cuma et ses exploitations adhérentes... Autant de conseils et d'expériences partagés lors de ce forum. Avec une conviction : l'emploi dans la cuma peut être un véritable levier d'adaptation aux changements structurels des exploitations. ■

Tous nos remerciements aux membres du conseil d'administration et aux salariés de la cuma la Meurlette qui ont accueilli l'ensemble des participants du Forum National Emploi et Travail à Vouhé et activement participé à la réalisation de cette après-midi ateliers.

PORTES OUVERTES 2019
MFR Charente
et Charente-Maritime

Formations en alternance de la 4ème au Bac +3

<p>MFR 16</p> <p>Samedis de 9h à 18h</p> <p>16 mars 18 mai</p> <p>MFR Jarnac MFR La Péruse MFR Richemont MFR Saint Projet MFR Sud Charente MFR Triac-Lautrait</p> <p>www.charente.mfr.fr</p>	<p>MFR 17</p> <p>Samedi de 9h à 17h</p> <p>30 mars</p> <p>MFR Chevanceaux Forêt et Env. MFR Chevanceaux Services MFR Cravans MFR Mattha MFR Pont l'Abbé d'Arnoult MFR St Denis du Pin MFR St Genis de Saintonge MFR St Germain de Marennes</p> <p>www.mfr17.fr</p>
---	---

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE

STRUCTURE GARANTIEE

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT

DEPUIS 30 ANS
FABRIQUE FRANÇAISE

ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE

POSSIBILITE DE MONTAGE / GARANTIE DÉCAENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PNE-PME / CHEVAL

Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Votre PAC
avec la Chambre d'agriculture de la Charente

Dès aujourd'hui, prenez rendez-vous pour faire votre déclaration PAC avec nos services.

Tél. 05 45 24 49 59 ou 05 45 67 49 81

TRANQUIBILITÉ
Tranquillité Tracabilité

Votre traçabilité en toute tranquillité

Groupement Deniau

PLUS DE 700 TRACTEURS KUBOTA VENDUS DEPUIS 2010 SUR SON SECTEUR !

www.deniau-agri.com

TRACTEURS EQUIPEMENT

AGRICULTURE DE PRÉCISION (GPS & IM FARMING)

THINK LARGE
Kubota UNE NOUVELLE ÈRE POUR L'AGRICULTURE

Renseignements auprès de votre concessionnaire exclusif sur le 16-17-33

PRIX QUALITE SERVICE
Libérez-vous de l'entretien
EPAGRI
Concessionnaire

17800 MARDIGNAC - Tél. 05 46 93 24 56
16400 CHATEAUBERNARD - Tél. 05 45 36 70 70
33710 PUGNAC - Tél. 05 57 33 19 33

Toutes les compétences sont au

CGO
comptabilité gestion océan

Au service des entreprises & professionnels depuis 30 ans, avec des valeurs affirmées : efficacité, honnêteté, simplicité

expertise comptable - conseil d'entreprise

gestion des sociétés
gestion de la main d'oeuvre
gestion du patrimoine
optimisation fiscale et sociale

Agence de St-Yrieix
☎ 05 45 90 15 00

www.cgocean.com

présent sur : Saintes, Marennes, Jonzac, Surgères, Saint-Jean d'Angély, Rochefort

Et si l'on parlait **emploi** ?

Le dispositif national d'accompagnement des cuma (DiNA cuma) peut faciliter les démarches de création ou de consolidation d'emploi. Explications.

Par Corinne Valladon

Le DiNA est spécifique aux cuma. Il est dédié à l'accompagnement et la réalisation d'un conseil stratégique financé à hauteur de 90 % du coût du conseil et plafonné à 1 500 € net maximum. Les champs d'action sont variés: conseil stratégique, gouvernance, organisation des activités et les évolutions du parc matériel, projets d'investissement dans un bâtiment ou restructuration et aménagement d'un bâtiment existant. En complément de ces thématiques, vient s'ajouter également le DiNA cuma « emploi » avec deux catégories: la création et la consolidation de l'emploi dans la cuma.

CRÉER L'EMPLOI

Dans cette catégorie, votre fédération mènera à vos côtés un travail de diagnostic, d'enquête et de structuration, afin de tracer le cadre et les conditions de faisabilité d'une création d'emploi adaptée à la cuma et à ses adhérents: quantification et qualification des besoins de main-d'œuvre; détermination du profil recherché, de l'organisation interne nécessaire, du coût; étude des différentes formes d'emploi en cuma pour répondre au besoin spécifique du groupe, des étapes et des actions à mettre en œuvre jusqu'à la création d'emploi.

La possibilité de constituer une activité groupement d'employeurs au sein de la cuma, (c'est-à-dire de mettre à la disposition des adhérents le salarié de la cuma pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de leurs exploitations en complément des activités clés en main développées et portées par la



cuma), peut permettre d'ouvrir un poste à temps plein. Plusieurs cuma ont entamé ce travail de réflexion et restructuration de certaines de leurs activités. Objectif: vérifier la faisabilité de leur projet de création d'emploi autour d'activités de conduite de matériels, mais aussi d'entretien courant et de mécanique pour la cuma, et d'activités complémentaires pour les exploitations: entretiens, taille des vignes, semis, traite, etc.

CONSOLIDER L'EMPLOI

Cela s'adresse aux cuma employeuses qui souhaitent améliorer leurs pratiques d'encadrement et de management de leurs salariés; anticiper des départs en retraite; intégrer de nouveaux personnels à l'équipe déjà en place; se sécuriser autour de leurs obligations légales vis-à-vis du droit du travail.

Exemples:

« Nous avons un salarié mais nous développons nos activités et souhaitons intégrer un nouveau salarié, comment s'y prendre ? Comment redéfinir les postes et missions de chacun ? Comment réussir l'intégration et l'acceptation du changement de pratiques ? »

« Nous avons un(e) salariée depuis plusieurs années qui part en retraite dans 2 ans. Nous souhaitons réussir l'accompagnement de son départ et la transition du poste à un(e) nouveau(elle) recruté(e). Nous souhaitons réfléchir au remplacement à l'identique de ce poste ou à son évolution éventuelle. »

« Nous avons relevé des situations problématiques touchant les relations entre les salariés ou entre le salarié et certains adhérents ou le salarié et son responsable. Nous souhaitons être accompagnés dans la recherche de solutions et les mesures à mettre en œuvre, pour éviter leur renouvellement. »

« Nous souhaitons avoir un diagnostic social de notre fonctionnement afin de sécuriser la cuma vis-à-vis du droit du travail: annualisation, prise de congés et de récupérations, entretien annuel et entretien professionnel, DUER, etc. et apporter d'éventuelles actions correctives. »

Votre fédération des cuma réalise un audit de la situation initiale puis accompagne le conseil d'administration de la cuma dans la recherche de solutions.

N'hésitez pas à profiter de ce dispositif en contactant Corinne Valladon au 06 77 53 73 23 ■

Le DiNA cuma « emploi » peut être mis en œuvre auprès des cuma en réflexion sur un projet de création d'emploi ou auprès de celles qui souhaitent consolider l'emploi déjà en place.

Nouvel appel à projet pour le PCAE cuma

Comme pour les deux années passées, les cuma disposent d'un programme d'aide à l'investissement spécifique. Le premier appel à projet 2019 est ouvert depuis le 23 janvier. Il se clôturera le 31 mars, puis suivra le second appel à projet dès le 1^{er} avril et jusqu'au 30 juin.

Par Nicolas Figeac

LARGE GAMME DE MATÉRIELS ÉLIGIBLES

Le PCAE est réservé à l'achat de matériels neuf hors renouvellement à l'identique. Les outils permettant de réduire l'usage des intrants sont éligibles ainsi que les outils d'implantation et de destruction des couverts végétaux, les matériels d'entretien de l'espace et du paysage. Le dispositif d'aide PCAE permet le financement également de matériels liés à l'élevage dont les chaînes de récolte des fourrages (deux outils de fenaison)... Ajoutons aussi, l'ouverture des financements PCAE aux matériels pour lutter contre le gel en viticulture.

SÉLECTION LIÉE À L'INVESTISSEMENT ET À LA CUMA

Les dossiers sont classés en fonction de leurs points. Il faut 80 points pour que le dossier soit éligible. Les points de base sont liés à l'investissement, qui peut apporter 50, 60 ou 80 points. A cela, s'ajoutent des points supplémentaires suivant les spécificités de la cuma et du



Les outils de désherbage mécanique apportent 80 points dans le classement des dossiers éligibles au dispositif PCAE.

groupe porteur de projet, comme la présence de jeunes agriculteurs ou agriculteurs Bio, une inter-cuma, un nouvel adhérent, de l'emploi...

Tous ces critères permettent de faire passer aisément une grande majorité des dossiers. Les taux d'aide sont de 20, 30 et 40 % en fonction de la nature de l'investissement.

UN SEUL INTERLOCUTEUR

Pour toute information sur ce dispositif, contactez la fédération des cuma des Charentes. Le montage et le suivi de tous les dossiers PCAE cuma sur les deux Charentes se fait uniquement par la fédération des cuma. ■

Contact Nicolas Figeac: 06 08 11 75 38
nicolas.figeac@cuma.fr

GUIDE PRATIQUE

Emploi



AU SOMMAIRE
LE PROJET
L'EMBAUCHE
AU QUOTIDIEN
LA CARRIÈRE

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Nom de cuma (ou institution) : _____
 Activité principale : _____ SAU de l'exploitation : _____
 Tél : _____ Email : _____ @ _____
 Nb d'exemplaires : _____ x 9,90 € TOTAL : _____ €

PRIX PUBLIC : 9,90 € TTC
FRAIS DE PORT COMPRIS

A retourner à Entraid'
Maison de la Coopération
2 allée Daniel Brisebois
31320 Auzerville-Tolosane

entraid'

Ce guide est aussi disponible sur la boutique Entraid' <http://boutique.entraid.com/> © 05 62 19 18 88 - Fax 05 62 19 18 87

Nouvelles modalités d'affectation des subventions

Dans le cadre de l'adoption de l'article 14 de la loi Egalim, les modalités d'affectation des subventions publiques d'investissement ont évolué.

Par l'AGC cuma Centre Ouest

L'article L. 523-1 du code rural indique désormais que...sur décision du conseil d'administration et dans la limite de 50 % de leur montant, ces subventions peuvent être classées comme produits au compte de résultat... Cela signifie que 50 % de la subvention pourra être amortie sur la durée d'utilisation du bien. Cette modalité s'applique depuis le 2 novembre 2018, sur décision du conseil d'administration de la cuma, formalisée dans un procès-verbal. Il est possible d'affecter au maximum 50 % des subventions publiques d'investissement au compte de résultat, avec la comptabilisation d'un produit annuel (fractions égales, au même rythme que l'amortissement du bien subventionné). Elle n'est pas applicable aux subventions déjà perçues.

Nota : le solde de la subvention, à minima 50 % des subventions



publiques d'investissement, reste impérativement affecté au compte de réserves indisponibles (compte 10 621).

QUEL IMPACT SUR LA FACTURATION ?

Afin de garantir une stabilité financière des cuma, le réseau des cuma (Fncuma, AGC cuma...) préconise que cette décision d'affectation au compte de résultat par le conseil d'administration de la cuma, soit réalisée sous réserve d'une bonne santé financière, appréciée à chaque nouveau versement de subvention, au regard d'une autonomie financière supérieure à 30 % (capitaux propres / passif).

L'affectation de la subvention publique d'investissement au compte de résultat, sur la même durée que l'amortissement du bien subventionné, a pour effet de diminuer le coût de facturation aux adhérents selon la politique de facturation retenue par le conseil d'administration.

Rappel : si la revente intervient avant la fin de la durée légale de conservation du bien, qui est de 5 ans minimum, la cuma devra restituer intégralement la subvention (sauf si le montant du nouvel investissement est supérieur au prix de la revente et conservé jusqu'à la fin de la durée initiale, ce qui est le cas du renouvellement, de l'obsolescence, la détérioration). ■

50 % de la subvention peut désormais être amortie sur la durée d'utilisation du bien.

CAS PRATIQUE

Une cuma de 20 adhérents, avec une activité de semis direct sur 268 ha, prévoit d'investir dans un semoir à céréales de 4 mètres.
Prix d'achat : 40 000 €
Durée d'amortissement : 7 ans
Valeur de revente à l'issue : 5 000 €
Total des charges annuelles : 7 772 €, dont 5 000 € d'amortissement
Taux subvention : 40 %, soit 16 000 €

Sans la subvention : coût moyen du semis : 29 €/ha (7 772 € / 268 ha)

Calcul avec la subvention :

Amortissement de la subvention : 8 000 € / 7 ans, soit 1 143 €/an

Coût de revient du semis : 24,73 €/ha
= (7 772 € - 1 143 €) / 268 ha
Soit une économie moyenne de 57 € par adhérent et par an.

L'autonomie financière de cette cuma étant de 35 %, le conseil d'administration juge opportun d'appliquer cette nouvelle mesure.

Les comptables de l'AGC cuma sont à votre disposition pour effectuer les calculs de simulation d'impact sur les prix de revient et vous accompagner dans vos décisions pour une gestion maîtrisée de votre cuma. ■

Pour toutes informations s'adresser à AGC CUMA Centre Ouest.
Angoulême : 05 35 54 26 00,
La Rochelle : 05 35 54 10 88



Promodis

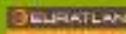
Pro, Proche, Promodis

Innovons pour construire l'agriculture de demain !



L'agriculture connectée à votre service !

Découvrez nos outils pour une gestion simplifiée de votre activité.



1 - Gémozac
OUVRARD CHARENTES
05 46 94 61 15

2 - Meux / Jonzac
OUVRARD CHARENTES
05 46 48 49 30

3 - Gensac la Pallue
OUVRARD CHARENTES
05 45 81 91 16

4 - Salles d'Angles
CHARENTAISE DE MOTOCULTURE
05 45 82 55 11

5 - Forges
OUVRARD CHARENTES
05 46 35 75 40

6 - St Jean d'Angély
ALLIN-AGRI - QUITTE
05 46 32 08 67

7 - Mauzé sur le Mignon
ALLIN-AGRI
05 49 26 77 33



Votre pulvérisateur bien réglé :
un + économique et environnemental
Contrôle pulvérisateur

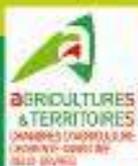


Le contrôle pulvérisateur concerne tous les pulvérisateurs (sauf à dos) :

- à rampe
- viti et arbo, y compris les rampes de désherbage
- combinés sur semoir, bineuse
- fixes ou semi-mobiles (traitement des semences)

OBLIGATOIRE tous les 5 ans

Contacts : Chambre d'agriculture
Daniel COLIN - 05 49 77 15 15
Fabien TESSIER - 05 46 50 45 00



Mes entreprises sont agréées par le ministère de l'Agriculture pour leur activité conseil indépendant d'utilisation de produits phytosanitaires végétaux sous le numéro 001762 dans le cadre de l'agrément multi-actes porté par l'ANCA

www.coordinationrurale.fr



Enfin un syndicat
qui défend l'agriculteur !

Rejoignez-nous
et adhérez à la CR !

Coordination Rurale Poitou-Charentes
Mobile : 06 88 05 13 75 - Fixe : 05 45 61 33 26
Mail : poitoucharentes@coordinationrurale.fr
Facebook : www.facebook.com/poitou.charentes

Impayés : quelle responsabilité pour les administrateurs ?



Si le conseil d'administration a mis en place des démarches de recouvrement (courriers recommandés, proposition d'échéanciers...), alors sa responsabilité ne sera pas engagée.

Les cuma sont impactées par les difficultés que connaît le monde agricole. Elles sont d'autant plus vulnérables que leur fonctionnement repose en grande partie sur le règlement des factures par tous ses adhérents.

QUI S'EN OCCUPE ?

A qui incombe la mission de suivre les règlements des adhérents ? S'il est vrai que le poste de trésorier est un poste important pour la bonne gestion de la cuma, le suivi des règlements peut être partagé ou délégué à un ou plusieurs autres

Les impayés sont un point sur lequel les administrateurs doivent être très vigilants.

Par Sophie Faure

membres du conseil. La gestion de la cuma incombe en effet à l'ensemble du conseil d'administration.

DEUX CONSÉQUENCES SUR LA CUMA

Les impayés peuvent avoir deux conséquences non négligeables. La première est l'augmentation du prix de revient par matériel. La charge qui n'est pas assumée par l'adhérent débiteur, pourra être transférée sur les autres utilisateurs. La seconde est la mise en difficulté de la cuma. Si la trésorerie ne rentre pas dans les temps, la coopérative ne pourra pas honorer ses factures.

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

La mauvaise gestion de la cuma qu'elle soit volontaire ou le résultat de négligences, peut engager la responsabilité civile de tous les administrateurs. En effet, les adhérents ou les tiers, comme les fournisseurs,

peuvent estimer qu'ils subissent un dommage lié à la mauvaise gestion de la cuma. Les administrateurs peuvent être amenés à verser des dommages et intérêts. Si le conseil d'administration a mis en place des démarches de recouvrement (courriers recommandés, proposition d'échéanciers...), alors sa responsabilité ne sera pas engagée.

QUELQUES CONSEILS

Le suivi des impayés doit se faire régulièrement selon des modalités qui vous conviennent : faire une ou deux relances ? Quel contenu ? Commencer par un rappel téléphonique, une rencontre ou un courrier ? La régularité évite une accumulation des dettes mais aussi limite le travail à chaque fois que vous travaillez dessus. N'hésitez pas à revenir vers vos animatrices juridiques afin que nous puissions vous aider à établir les modalités de suivi des impayés. ■

RADIATION DES ADHÉRENTS INJOIGNABLES

La loi ESS* de 2014 a inséré, dans le code rural et nos statuts, une nouvelle procédure de radiation des adhérents injoignables. But : mettre à jour le fichier des adhérents de la cuma (associés coopérateurs et associés non coopérateurs) devenus introuvables. Cela concerne par exemple des adhérents qui ont déménagé sans en informer la coopérative et pour lesquels nous n'avons plus aucune nouvelle, ni trace. Ou des adhérents décédés pour lesquels nous n'avons pas d'ayants droit connus. Le principal intérêt de cette procédure est d'avoir un fichier adhérent correspondant aux vrais utilisateurs de la cuma. Elle permet aussi d'atteindre plus facilement le quorum pour les assemblées générales. Enfin, elle répond à l'obligation fiscale de toute coopérative d'avoir un fichier à jour et un capital conforme à l'utilisation. La mise en harmonie des statuts sera l'occasion d'échanger plus en détail avec les cuma adhérentes à notre fédération. ■ SF

* *Econome Sociale et Solidaire.*

RÉVISION SOUS CONDITIONS

La révision est une procédure mise en place de longue date notamment pour les cuma ayant pris l'option statutaire TNA (tiers non associé). Objectif : vérifier la conformité de fonctionnement de la coopérative vis-à-vis de la législation. Depuis la loi ESS de 2014, de nouveaux cas ont été mis en place. Ainsi, les cuma concernées sont celles qui font trois exercices déficitaires consécutifs ou qui dépassent deux des trois seuils fixés par la loi (50 associés, 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1 million total de bilan) ou encore qui connaissent une perte supérieure à la moitié du montant le plus élevé de capital social. Les cuma concernées par cette procédure ont été informées. Elles doivent prendre contact avec le réviseur pour la déclencher. Néanmoins, malgré la promulgation des textes en la matière, l'ensemble du déroulement de la procédure n'est pas entièrement établi pour les coopératives ayant un petit chiffre d'affaires. Aussi, nous vous demandons préalablement de prendre contact avec Véronique Causse, chargée de ce dossier. Nous tiendrons informées toutes les cuma soumises à révision, dès lors que la totalité des procédures sera clairement établie. ■ SF



VOTRE BÂTIMENT AGRICOLE GRATUIT

Choisissez parmi nos modèles et obtenez votre bâtiment
clé en main, sans acompte, ni frais de dossier



OUEST ENERGIES S.A.S
17000 LA ROCHELLE - 16140 SAINT-FRAGNE
Tél. 05 45 29 53 93
E-mail : info@ouestenergies.com

CHARGÉ D'AFFAIRE :
M. Roger CAUCHY
Tél. 06 01 07 11 93
E-mail : rogercauchy@ouestenergies.com



**SERRES
FILMS PLASTIQUE
ÉLEVAGE**

05 53 82 98 33

contact@casado.fr
www.casado.fr

CASADO
FABRICANT DE SERRES

PELLENC
BORDEAUX-CHARENTES

LA QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS
**NOUVELLE CONCESSION
DE SEGONZAC**



SERVICE APRÈS-VENTE

SERVICE APRÈS-VENTE

MAV Optimum Pressoirs SMART-PRESS

DEMANDEZ DES DÉMONSTRATIONS

ATELIERS

MAGASIN

Rue Chapas ZA Le Malestrier
16130 SEGONZAC
Tél. 05 45 36 60 00

Bientôt nouvelle base sur PONS

16130 SEGONZAC
05 45 36 60 00

16170 ROUILLAC
05 45 96 83 54

Méthanisation : la cuma, créatrice d'opportunités



Aujourd'hui, les candidats méthaniseurs bénéficient de subventions lors de l'étude de faisabilité (mise en place du projet) et pour l'investissement (construction de l'unité). Au vu des investissements et du temps à y consacrer, de nombreuses unités de méthanisation se montent en collectif. La cuma peut y trouver sa place. Elle est porteuse de solution pour faire aboutir un projet, malgré le fait qu'elle ne puisse pas investir elle-même dans une unité.

La place potentielle de la cuma doit être prise dès la phase de réflexion. Votre groupe peut être force de proposition, être une solution de soutien et une motivation supplémentaire. Ensuite, dans la phase de faisabilité, la cuma peut porter l'étude (après accord du conseil d'administration) et demander une subvention. Outre l'aspect financier, le schéma de l'unité collective devra anticiper les points juridiques pour que la cuma puisse intervenir dans le cadre légal auprès des adhérents et de l'unité de méthanisation. Dans la phase d'investissement, la cuma garantit le coût lié au transport des matières entrantes et l'épandage du digestat. Cela peut aller plus loin, par exemple au sein d'un groupement d'employeurs entre l'unité, la cuma et les adhérents. ■

BON À SAVOIR

Un dispositif d'accompagnement à la méthanisation en Nouvelle Aquitaine a été mis en place, dispositif dans lequel la Frcuma Nouvelle Aquitaine prend pleinement sa part. ■

Infos sur www.methanaction.com

L'habitude de travailler étroitement en cuma et donc de bien se connaître est un avantage pour réfléchir collectivement à un projet de méthanisation. Sachant aussi que la cuma peut apporter des solutions du point de vue logistique.

Depuis 2018, la régionalisation soulève un vent nouveau en faveur des projets de méthanisation des Charentes. Les cuma, y ont toute leur place.

Par Côme Darchis et Véronique Causse

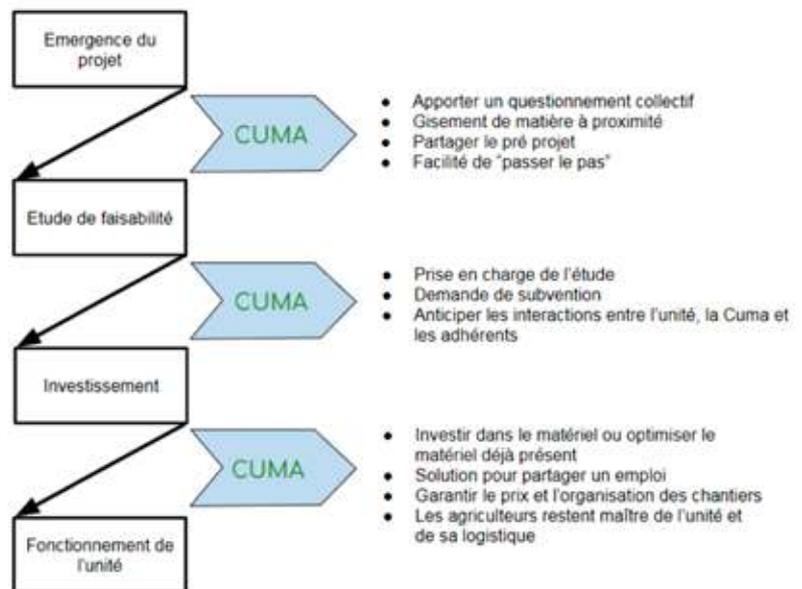


SCHÉMA DE CONSTITUTION D'UNE UNITÉ AVEC PLACE DE LA CUMA

QUESTIONS - RÉPONSES

Une unité de méthanisation peut-elle être associée coopérateur d'une cuma ?

Oui, si plus de 50% des matières traitées par l'unité sont composés de produits provenant d'exploitations agricoles.

⚠ La possibilité d'accueillir, comme associé coopérateur, une unité de méthanisation est à envisager après une réflexion globale et pas uniquement d'un point de vue juridique. En effet, la structure de méthanisation n'a pas la qualité d'agriculteur, nécessaire au regard d'un certain nombre d'aides publiques, notamment européennes. Ainsi, la société de méthanisation doit être composée d'exploitants agricoles pour pouvoir bénéficier d'aides publiques agricoles.

Quelles alternatives à l'adhésion d'une société de méthanisation à la cuma ?

• Levée de l'option tiers non associés des

statuts de la cuma, ce qui lui permet de travailler pour des non adhérents dans la limite de 20% de son chiffre d'affaire.

⚠ La levée de cette option induit des obligations : tenue d'une comptabilité spéciale, imposition sur les bénéfices de la partie tiers non associés et révision périodique obligatoire (au moins une fois tous les 5 ans).

• Mise en place d'une copropriété entre les deux entités pour le matériel intéressant le méthaniseur. Hypothèse envisageable lorsque l'utilisation commune d'un matériel en particulier est visée.

⚠ La copropriété est un fonctionnement juridique complexe et peu sécurisant, nécessitant une parfaite entente des parties. En multipliant les matériels, les risques sont multipliés. Juridiquement, la copropriété est une indivision. ■

simple
souple
rapide



Actimat

Le financement de votre matériel agricole,
directement chez votre concessionnaire.

Plus qu'un financement, un partenariat.

Crédit Mutuel

Nous Financions votre Matériel Agricole - Votre premier remboursement est à votre crédit - 100% La Poste au 01 70 70 70 70 - Intermédiaire en assurance
Régistrée au RCS de Paris 338 331 111 - 19 rue de Valenciennes 75001 Paris France Tél. 01 70 70 70 70 - Fax 01 70 70 70 70

DOUSSET MATELIN **CLAAS** **MASCHIO**
GASPARDO




Entretien - Réparation
Vente de pièces et matériels agricole
toute marques

📍 19, Route de chabonais
16150 Chassenon
05.45.29.59.57 - chassenon@dousset-matelin.com

www.dousset-matelin.com  /Dousset.Matelin


Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

Au cœur de notre territoire, le Groupe Coopératif Ocealia est fort de la diversité de ses productions et de ses activités: élevage, céréales, viticulture (vins de pays charentais, cognac, pinsons), conseil et distribution agricole, jardineries, pop corn. Notre Groupe Coopératif, c'est 7 200 agriculteurs, plus de 500 salariés et leurs familles, qui vivent et travaillent près de chez vous sur près de 300 sites répartis sur le nord de la région Nouvelle Aquitaine (16,17, 24, 79, 86)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

www.ocealia-groupe.fr 

 **AMICUS SALUS**  ÉNERGIE RENOUVELABLE

VALORISEZ VOS BÂTIMENTS !

Vos toitures sont jusqu'à présent inexploitées ?
Vous avez besoin d'un bâtiment neuf ?
Depuis 2003, Amicus Salus valorise les bâtiments agricoles, sans aucun investissement de votre part. Renovation de toiture, loyer annuel ou encore financement d'un bâtiment neuf, nos propositions sauront vous convaincre.




Amicus Salus • 32 av. Albert Einstein • 17000 La Rochelle • Tél. 05 46 44 32 03
Chargé d'affaire : M. Jean-Benoît RIO • Tél. 06 58 91 46 57
E-mail : contact@amicus-salus.com • Internet : www.amicus-salus.com

AFC 
AGRI FRANCE CARBURE.fr fabricant

La référence qualité prix

ZA Auralis - La Maucarriere 79600 Tessonnière
☎ 05 49 63 63 63 - Fax 05 49 63 63 64

Un compteur connecté

Des cuma ont testé avec succès le boîtier connecté Karnott conçu pour faciliter le suivi du matériel en cuma et la comptabilisation des unités réalisées

Par Nicolas Figeac

Trois cuma charentaises sont équipées de boîtiers Karnott, dont la cuma du Bon Sens, à Blanzaguet, qui en a installé deux sur ses déchaumeurs et va réinvestir dans deux nouveaux.

Le suivi des unités réellement travaillées en cuma peut parfois s'avérer compliqué à gérer. Malgré l'existence de nombreux moyens de comptage, ces derniers sont parfois peu fiables et il faut penser à relever les compteurs... Issue d'une réflexion d'un agriculteur en cuma, le boîtier Karnott a été conçu pour résoudre ce point. Ce boîtier est une balise Gps connectée qui permet de suivre en temps réel les mouvements de l'outil sur lequel il est fixé.

TROIS UNITÉS DE MESURE

Outre l'information de localisation Gps, le boîtier Karnott calcule les temps, les surfaces et les distances. Ces informations sont instantanément enregistrées et disponibles sur votre compte via votre PC, tablette ou smartphone. Vous pouvez ensuite définir plusieurs données exploitables, comme les distances hors parcelles pour les matériels de transport, les surfaces réellement travaillées pour les outils de travail du sol, les heures réalisées en parcelles...



Conçu pour le monde agricole, le boîtier Karnott est totalement étanche. Il résiste aux intempéries et aux conditions difficiles. Doté d'un aimant puissant, il suffit de le poser sur le matériel. Aucune autre intervention n'est nécessaire, il s'active aux vibrations. Seule la batterie doit être rechargée tous les trois mois environ. Le niveau de batterie est accessible 24h/24, 7j/7 sur votre compte. Un boîtier peut être utilisé sur plusieurs outils sur des périodes différentes. Pour cela, il suffit de réapproprier le boîtier sur l'outil concerné, via le compte Karnott. Cette procédure peut se faire a posteriori, à défaut d'avoir

enregistré la date du changement d'outil.

UNE GESTION COLLECTIVE SIMPLIFIÉE

Pour une utilisation en cuma, a minima, un compte responsable est créé. Les adhérents utilisateurs doivent uniquement renseigner leur parcellaire à la mise en route du service. Ce travail est très rapide via le lien RPG. Une fois les parcelles enregistrées, le boîtier génère en toute autonomie les rapports d'activités. Fini le carnet de travaux et les erreurs qui lui sont liées. L'adhérent n'a plus qu'à se soucier de son travail à la parcelle. ■



Yohann Guedon de la cuma du Bon Sens, détaille sur l'écran les relevés issus des boîtiers Karnott.

DES CUMA CHARENTAISES À LA POINTE

Trois cuma sont équipées sur les deux Charentes, avec un total de 7 boîtiers en service. La cuma du Bon Sens, à Blanzaguet en Charente, a fait le pas l'été dernier avec l'achat de deux boîtiers. Yohann Guedon,

un des deux responsables, revient sur leur utilisation. **“Nous avons installé les deux boîtiers sur les outils de déchaumage de la cuma, le déchaumeur à disques indépendants et le déchaumeur à dents. Le boîtier Karnott nous permet de gagner énormément de temps. Je ne me soucie plus des carnets de travaux dont il fallait régulièrement reprendre les lignes**

pour vérifier les surfaces ou trouver les unités manquantes. Je peux éditer à tout moment un rapport sur le compte Karnott pour la facturation. La localisation des outils est instantanée, je n'ai plus besoin de téléphoner à tous les adhérents du groupe pour trouver le déchaumeur. La distinction des travaux et des trajets est nette. Cela permet de comptabiliser les travaux de manière juste et réelle pour tous les adhérents. Il y a un bon suivi de l'équipe Karnott. C'est une équipe réactive, constamment connectée et disponible. Le boîtier Karnott calcule la surface par rapport aux distances réalisées et à la largeur de l'outil renseigné. Cette méthode peut engendrer une différence de surface par rapport à la surface réelle. Ce phénomène est lié au recroisement des passages. Les adhérents disposent d'un outil de guidage sur le tracteur de la cuma qui permet de limiter ce phénomène.” ■

Un planning en ligne

Depuis quelques années, le réseau cuma dispose d'un outil de réservation du matériel en ligne, myCuma Planning.

Par Nicolas Figeac

Cet outil est disponible sur tous les appareils permettant de se connecter sur internet. Que ce soit sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il faut à minima disposer d'un de ces trois outils et d'une adresse mail pour accéder au service en ligne. Un mode hors connexion permet d'effectuer sa réservation lorsqu'aucune connexion n'est possible. Une fois le réseau plus favorable, toutes les actions réalisées hors connexion sont prises en compte.

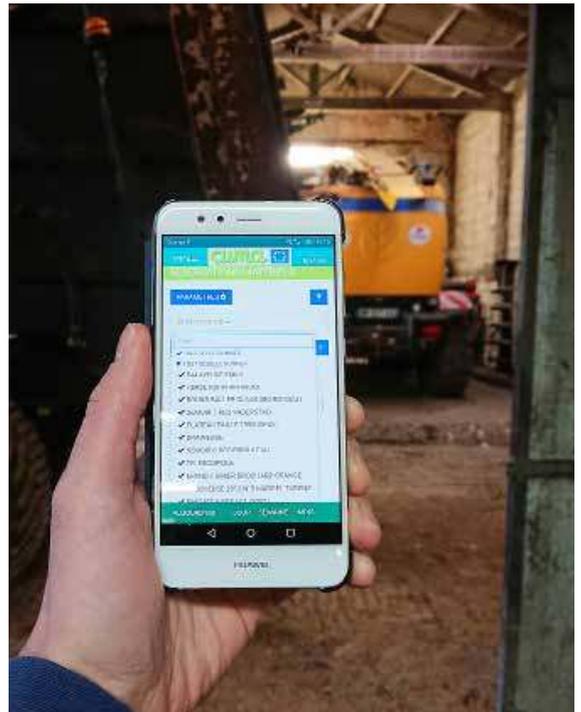
UN OUTIL PRÉDISPOSÉ

La mise en œuvre de cet outil passe par un travail de vérification et mise à jour de la base de données des informations des matériels et des adhérents de la cuma. L'accès

à cette base est très simple car elle est liée au logiciel de gestion de la cuma (CumaNet, myCuma). Toutes les fonctionnalités du planning sont déjà installées, il suffit de les activer une fois la base de données mise à jour.

UN ACCÈS À L'ADHÉRENT

Tous les adhérents de la cuma disposant d'une adresse mail se voient attribuer un accès unique comme pour n'importe quel compte en ligne; un login (adresse mail) et un mot de passe. Cet accès personnalisé permet à l'adhérent de réserver les outils sur lesquels il est engagé. L'adhérent peut également avoir accès aux autres cuma dont il est adhérent. Pour les adhérents "non connectés", il est possible de réserver par délégation.



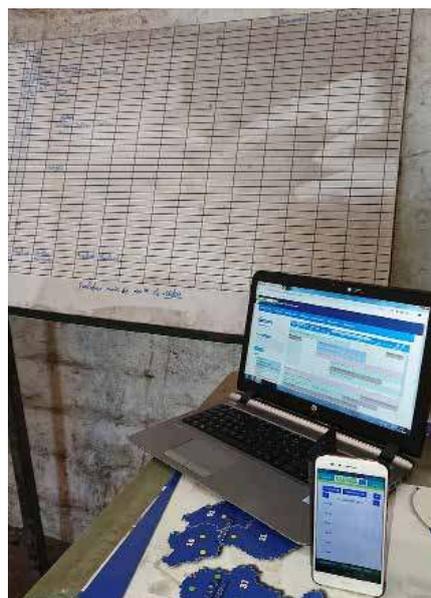
PARAMÉTRAGE SÉCURISÉ

Comme pour une activité en cuma, un ou plusieurs responsables sont nommés. Les responsables définissent les règles de réservation avec les membres du bureau. Ce cadre permet le bon fonctionnement et le bon équilibrage du planning. ■

Grâce à myCuma Planning, il est possible de connaître instantanément, en ligne, la disponibilité des matériels de la cuma et procéder à une réservation.

RETOUR POSITIF

La cuma la Meurlette à Vouhé, en Charente-Maritime, avec l'appui de la fédération des cuma des Charentes, est la première cuma à avoir mis en place l'outil de réservation en ligne. Avec près de 60 matériels et 330 adhérents, la tâche pouvait paraître laborieuse quand les membres du bureau ont souhaité mettre en œuvre le service. Après 3 ans d'utilisation, il n'en reste que des retours positifs. L'accessibilité et la mobilité sont les points qui ressortent à l'unanimité. « Nous savons qui prend le matériel avant et après nous. Avec les coordonnées disponibles sur le site de réservation, cela permet d'éviter de courir après les adhérents pour savoir qui a le rouleau par exemple ». La crainte d'une dégradation de la communication avec l'arrivée de cet outil connecté s'est avérée infondée. Bien au contraire! « Il y a une meilleure communication aujourd'hui. Elle est bien plus ciblée



Le tableau de réservation de la cuma de la Meurlette, ci-dessus en arrière-plan, est accessible sur portable ou PC grâce à myCuma Planning .

et constructive qu'avant. Nous appelons les bonnes personnes, nous gagnons du temps et nous améliorons la disponibilité du matériel», expliquent les adhérents. Concernant les travaux de récolte liés aux automoteurs (ensileuses et moissonneuses), la cuma a fait le choix de maintenir l'organisation historique qui est gérée par les salariés. Ce sont eux qui définissent l'organisation des chantiers en fonction des demandes et des secteurs géographiques. Guillaume, un des salariés, gère une partie des réservations par le biais de la délégation pour les adhérents ayant des soucis de connexion ou ceux qui sont "non connectés". C'est ce dernier point qui pénalise l'ouverture du service en ligne à tous les adhérents de la cuma. L'accessibilité en toute autonomie est impossible pour les adhérents qui ne maîtrisent pas les outils informatiques ou qui ne disposent pas d'appareils compatibles (téléphones classiques ou trop anciens). ■

EN VRAI, UN TRACTEUR NE S'ASSURE PAS COMME UNE CHARRUE.

ASSURANCE TITANE PRO

Solutions adaptées
pour chaque automoteur
et chaque matériel
attelé ou dételé.

groupama-agri.fr

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence.
Groupama Centre-Midi-Pyrénées - Département de Réassurance Matériel Agricole - 2, avenue de Saragosse (33-69001) - 79044 Mont-Croix 9 - 381045 888 RCS Mont-Croix
Gardeur de Certificats d'Assurance - Entreprise agréée par le Tribunal de Commerce et soumise à l'Autosol de Contrôle Professionnel de Régulation de n° 12, rue Talbot
75009 Paris - 0 800 20 20 20 (Service à l'assuré) - groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici



ROUTE DE SURGERES
17 290 FORGES

Tel: 05 46 35 75 40

WWW.OUVRARD.COM

Retrouvez-nous sur

DURABLEMENT PERFORMANT | NATURELLEMENT INNOVANT



À VOS CÔTÉS DEPUIS 50 ANS

AVEC L'ASSURANCE

D'UN SERVICE APRÈS-VENTE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



AGRICULTURE DE PRECISION

Consoles de guidage



Stations météo connectées

capteurs,
pluviomètres,
anémomètres,
kit irrigation...



Automatisation d'outils

- Relevage éléments bineuse
- Contrôleur de rendement
- Système de pesée



Couverture nationale du réseau RTK :
Renseignez-vous !



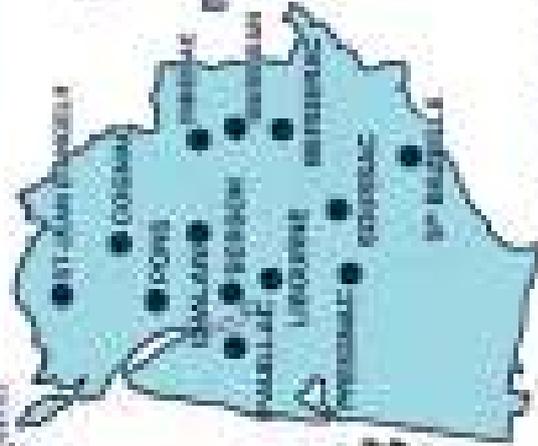
Notre force : un service de proximité avec
44 points relais sur 11 départements

Contact : 02 51 51 16 16
www.euratlan-gps.com

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHAMBON  1885

 **NEW HOLLAND**
AGRICULTURE



COGNAC 16109 **POISS 17800**
ZA du Mas de la Cour 05.45.83.79.15 ZA de Couderc 05.45.91.34.49

BARBEZIEUX 16300 **CHALAIS 16120**
ZA de Pélissier La Bourde
05.45.78.52.73 05.45.98.21.18

St JEAN D'ANGELY 17800
Parc Activité Aquitaine
05.45.59.83.80

www.chambon-sa.fr

info@chambon-sa.fr



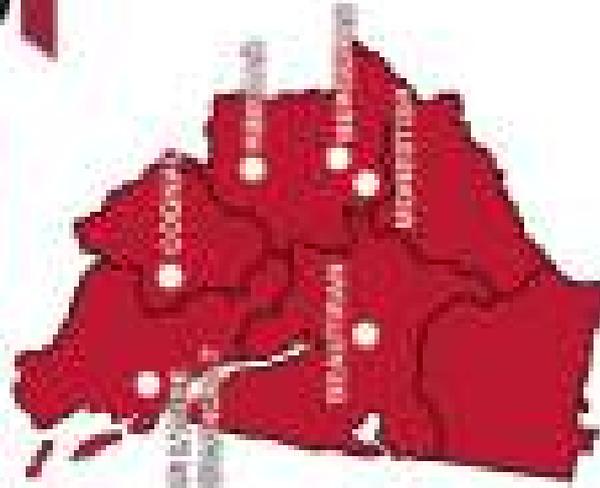
VOTRE CONCESSIONNAIRE

TERRAVI 

COGNAC (Chateaubernard) - 16109
ZA du Mas de la cour
05.45.83.79.20



www.terravi.fr



CASE IH

AGRICULTURE



info@terravi.fr

BRISSONNEAU 

PONT L'ABBE D'ARNOULT
57 Avenue Marechal Leclerc
05.45.97.66.02